Nations Unies S/2023/298

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 avril 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de la Présidente du Conseil de sécurité datée du 21 avril 2022 (S/2022/343), qui répondait à la lettre que je lui avais adressée le 7 avril 2022 (S/2022/300) concernant la situation du pétrolier *Safer*, une unité flottante de stockage et de déchargement amarrée au large de la côte ouest du Yémen.

Je saisis cette occasion pour informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation et des mesures que l'Organisation des Nations Unies doit prendre pour éviter une catastrophe humanitaire, environnementale et économique majeure en mer Rouge et ailleurs.

Sous la coordination générale du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour le Yémen et sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUD a signé des contrats avec une société de sauvetage internationale afin que soit élaboré un plan d'opérations détaillé pour la phase d'urgence du projet et le transfert de navire à navire du pétrole brut du *Safer* vers un superpétrolier. À cet égard, le PNUD a également conclu un contrat avec une compagnie maritime internationale concernant les premières modifications à apporter à ce superpétrolier et devrait en conclure un autre concernant l'achat. Il est absolument indispensable que ce contrat soit signé très rapidement pour que l'opération d'assistance en mer Rouge ait lieu en mai 2023. Par ailleurs, les autorités yéménites viennent de signer les accords supplémentaires nécessaires concernant la propriété du superpétrolier et continuent de collaborer avec l'ONU en vue de l'élaboration du plan d'opérations de la phase d'urgence et des plans d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, de l'élimination ou du recyclage du *Safer* et de la vente éventuelle du pétrole brut. À cet égard, le PNUD a confirmé au Gouvernement yéménite qu'il se chargerait de l'exécution du projet, conformément à l'accord qu'ils ont signé le 8 novembre 1976, qui régit l'assistance que le PNUD fournit au Gouvernement yéménite.

Afin d'atténuer les risques humanitaires, environnementaux et économiques importants associés à cette opération, notamment d'éventuelles pertes en vies humaines et de revenus, ainsi qu'une catastrophe environnementale, le PNUD a également fait appel à des spécialistes du secteur, à un grand courtier d'assurance international, à un courtier maritime et à des experts en matière de marée noire, ainsi qu'à des experts des Nations Unies, notamment l'Organisation maritime internationale et le Programme alimentaire mondial, qui, organismes chefs de file du module de la logistique, devront orienter l'élaboration et la réalisation du projet. Le PNUD fera de son mieux pour contracter des assurances commerciales les plus complètes possible. Les coûts de nettoyage seraient à eux seuls extrêmement élevés.

23-08102 (F) 020523 020523

Cependant, l'assurance contre la pollution ne couvrira pas la totalité des dommages estimés en cas de catastrophe et celle dont il est question actuellement ne couvre que la phase de sauvetage d'urgence de l'opération. Une assurance couvrant la phase suivante de l'opération, notamment le remorquage du *Safer* vers un parc à ferraille, sera contractée plus tard.

Bien que le PNUD fasse tout son possible pour atténuer les risques inhérents à la réalisation du projet et s'assurer contre ceux qui pourraient survenir en cas de catastrophe, il est impossible de couvrir certaines pertes, que ce soit en partie ou en totalité. L'Organisation pourrait donc réellement voir sa responsabilité engagée dans le cadre de ce projet. Toutefois, l'inaction coûterait trop chère en l'occurrence.

Je tiens à rappeler que l'Organisation des Nations Unies est déterminée à faire en sorte que le superpétrolier soit amené près du *Safer* en mai 2023 pour que les opérations d'urgence démarrent, notamment le transfert du pétrole brut de navire à navire. Toutefois, il faudra d'abord trouver le financement restant pour cette phase. À cet égard, si l'ONU, grâce à la contribution généreuse de nombreux donateurs, y compris du secteur privé, a mobilisé à ce jour 99,6 millions de dollars sur les 129 millions requis pour la phase d'urgence du projet, il reste 29,4 millions de dollars à trouver d'urgence pour la suite de l'opération.

Également essentielle à la réussite du plan, la deuxième phase de l'opération, qui coûterait 19 millions de dollars supplémentaires, concerne le recyclage du *Safer* dans un chantier de récupération écologique et l'installation d'une bouée d'amarrage à chaîne caténaire pour immobiliser le navire de remplacement en toute sécurité. Une conférence des donateurs concernant les deux phases du projet devrait se tenir le 4 mai 2023, mais le financement de la première phase devrait être trouvé avant cette date.

Le soutien et l'engagement constant des États Membres en faveur de cette initiative cruciale restent essentiels, notamment pour que des accords soient passés avec les autorités locales et internationales garantissant un environnement sûr et sécurisé pour la réalisation de l'opération, y compris la possibilité pour les acteurs concernés d'avoir libre accès à la zone et de pouvoir naviguer en toute sécurité.

Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de l'avancement du projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**